

VILLE DE MONTRÉAL

Deuxième édition du Festival interculturel

Deux nouveaux programmes de soutien pour favoriser les activités des organismes ethnoculturels:

Monsieur Marcel Tremblay, membre du comité exécutif, responsable des Services aux citoyens a annoncé, le 17 février dernier, la tenue de la deuxième édition du Festival interculturel qui se tiendra au Parc Jean-Drapeau, du 8 juillet au 13 août prochains, du jeudi au dimanche. L'organisation du Festival pourra compter sur une aide financière de 650 000 \$.

Le Festival interculturel de Montréal, qui regroupe les membres de diverses communautés, a su se tailler une place au sein de la très riche programmation estivale montréalaise et c'est avec plaisir que nous retrouverons ses nombreuses activités, cet été au Parc Jean-Drapeau, a déclaré M. Marcel Tremblay.

L'an dernier, le Festival interculturel a réuni plus de 60 000 personnes issues des communautés caribéennes, africaines, latino-américaines et sud-asiatiques. Pour sa deuxième édition, la Ville de Montréal a déjà reçu 36 déclarations d'intérêt provenant autant de groupes issus de la première édition que de nouveaux intéressés. Fait à signaler cette année, les organismes participants seront choisis à la suite d'un appel de propositions. La date limite pour les déposer est le 31 mars 2006. Les résultats seront dévoilés, début avril.

M. Tremblay a précisé que certains efforts particuliers seront faits cette année, afin, entre autres, de développer davantage l'interculturalisme dans la programmation.

Par ailleurs, la Ville de Montréal offrira aux groupes promoteurs un volet formation et encadrement dans les domaines suivants : direction artistique, direction technique, communications, premiers soins. Cette initiative vise à optimiser leur potentiel à titre d'organisateur d'événement et à augmenter leur niveau d'autonomie, autant sur le plan de la gestion de projet que des techniques de scène et de la programmation artistique

« Le Festival interculturel de Montréal a pour objectif de soutenir le développement et la tenue d'activités et d'événements à caractère interculturel qui favorisent le rapprochement et les échanges entre les différentes communautés. Il s'agit d'une excellente occasion pour l'ensemble des Montréalais et des Montréalaises de profiter d'une programmation interculturelle de grande qualité et de mieux connaître le caractère multiculturel de notre métropole », a souligné M. Tremblay.

Le Festival interculturel de Montréal

est né de la décision de la Ville de Montréal d'offrir aux Montréalais de diverses origines la possibilité de se produire dans un espace public permettant de donner un souffle nouveau aux événements estivaux récurrents et d'en assurer la pérennité. Il est complémentaire aux fêtes organisées dans les parcs des quartiers.

« Le Festival interculturel de Montréal permet à la population montréalaise de se réappropriier les îles et de redécouvrir leur caractère festif. De plus, il vient enrichir la programmation du Parc Jean-Drapeau avec son volet interculturel. Enfin, il offre aux groupes des installations de grande qualité sur le site enchanteur de l'Île Notre-Dame », a ajouté M. Tremblay.

Nouveaux programmes de soutien financier

Monsieur Tremblay a annoncé également la création de deux programmes de soutien financier en matière de diversité ethnoculturelle. Il s'agit du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles – Festivals et événements et du Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle.

Le Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles – Festivals et événements permettra à tout groupe désireux de monter un projet encourageant le maillage entre les cultures, d'obtenir de l'aide pour le faire. Le programme soutiendra financièrement des projets sur le territoire montréalais à l'exclusion du Parc Jean-Drapeau et disposera d'une enveloppe de 180 000 \$.

Le Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle vise à soutenir et à renforcer des projets contribuant à la mise en oeuvre des orientations municipales en matière de diversité ethnoculturelle et d'interculturalisme. Des projets peuvent être présentés dans les trois catégo-

ries suivantes :

- 1) Projets visant la lutte à l'exclusion, à la discrimination et au racisme;
- 2) Projets favorisant le rapprochement interculturel et le dialogue et qui permettent le maillage et le métissage entre diverses communautés par le biais d'activités ou d'espaces rassembleurs;
- 3) Projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des groupes des communautés ethnoculturelles vivant l'exclusion.

Ce programme dispose d'un budget

de 120 000 \$. Pour ces deux programmes, la date de tombée des demandes est le 31 mars 2006.

Source : Darren Becker

Attaché de presse, comité exécutif

Tél.: (514) 872-6412

Renseignements : Claire Rocher
Chargée de communication

Tél.: (514) 872-9080

2006 LES PRIX QUÉBÉCOIS DE LA CITOYENNETÉ

PRIX MAURICE-POLLACK
Accès à l'égalité en emploi pour les Québécois issus des communautés culturelles et des minorités visibles
Aménagement de la diversité ethnoculturelle et adaptation des services en milieu de travail

PRIX JACQUES-COUTURE
Promotion du rapprochement interculturel

PRIX ANNE-GREENUP
Lutte contre le racisme

NOUVEAU PRIX CHARLES-BIDDLE
Apport exceptionnel à la société québécoise

RENSEIGNEMENTS
(514) 873-1627
1 866 817-9850 (sans frais)
www.micc.gouv.qc.ca

Date limite pour le dépôt du dossier de candidature : **le vendredi 31 mars 2006**

Immigration et Communautés culturelles
Québec

